



Litige entre locataire & proprietaire

Par **Chezlily**, le **07/06/2010** à **13:59**

Bonjour,

Notre ancienne propriétaire refuse de verser l'intégralité de la caution à l'organisme Procilia. Celle-ci affirme que nous lui avons rendu un bien médiocre... Sachant toute fois que celle-ci n'a jamais signé l'état des lieux entrée & sortie... Suite à plusieurs réclamations de ma part à l'agence immo, je n'ai jamais eu de retour...

A t'elle le droit de prendre en charge QUE la moitié de la caution & je suis obligée de verser l'autre moitié ?

De plus, la propriétaire ne nous a jamais donné de quittance de loyer sachant que nous lui avons viré directement sur son compte tout les 5 du mois (preuve mes relevés de comptes) ; si la procedure va plus loin, est ce que je suis en droit de lui reclamer tous mes loyers ???

Que dois je faire ?

Cdt
Lily